



HAL
open science

Migrants roms dans l'espace public : du médiatique au politique

Milena Doytcheva

► **To cite this version:**

Milena Doytcheva. Migrants roms dans l'espace public : du médiatique au politique. 2014. hal-01072041

HAL Id: hal-01072041

<https://hal.science/hal-01072041>

Preprint submitted on 7 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



TEPSIS PAPERS
Octobre 2014

Milena Doytcheva

MIGRANTS ROMS DANS L'ESPACE PUBLIC : DU MEDIATIQUE AU POLITIQUE

Les migrations dites *roms* qui s'intensifient vers la France ainsi que vers d'autres pays européens depuis le début des années 2000, puis depuis 2007, année d'adhésion des deux principaux pays de départ, la Roumanie et la Bulgarie, à l'Union Européenne (UE), occupent une place importante dans le débat public et le champ politique. Alors qu'ils sont peu nombreux – entre 15 et 20 000 personnes selon des estimations récentes – ces migrants sont souvent rendus visibles, sur-exposés dans l'espace public et le champ médiatique à travers les questions des circulations urbaines, de l'habitat en squat, des situations de grande précarité qui concernent des adultes mais aussi des enfants et que les mécanismes habituels de protection et de solidarité se montrent incapables d'enrayer. Identifiés comme *Roms*, *Tsiganes* (plus traditionnellement *Gitans*, *Sinti*, *Manouches*...), ils sont l'objet de polémiques, de vives tensions politiques, tout comme de mobilisations importantes sur la scène locale, dans les champs associatif et militant.

Milena Doytcheva

Maîtresse de conférence, Université Lille 3, CADIS/EHESS

Mots clés **Migration(s)** **Minorités** **Ethnicité** **Discrimination** **Roms**

Référence électronique <http://hal.archives-ouvertes.fr/TEPSIS>

Laboratoire d'Excellence

tepsis

Transformation de l'Etat
politisation des sociétés
institution du social

Si, en France, la catégorie administrative des « *Gens du voyage* » dont ils sont à tort rapprochés, est soumise depuis les années 1960 à un traitement bureaucratique visant entre autres à sa « desethnicisation », ces migrants venus de l'Est sont souvent représentés en tant que groupe et collectivité, processus dans lequel la dimension ethno-culturelle mais aussi ethno- raciale occupent une place importante. En prenant pour objet d'étude la manière dont se construisent les représentations, les rapports sociaux et politiques à ces groupes et individus - mais aussi la figure collective des Roms, la « question rom », le « problème rom » - nous explorons l'hypothèse d'un *marquage ethno-racial* qui les vise tant explicitement que de manière implicite, opérant dans la sphère publique à travers le débat politique, le traitement médiatique et, en creux, par les formes de l'intervention publique en leur direction, en tension entre une approche d'*intégration* et d'accès aux droits et une politique répressive, de contrôle et d'expulsion.

CONSTRUCTIONS SOCIALES ET POLITIQUES

Si la problématique fait incursion dans le champ médiatique et politique dès le début des années 2000, voire en amont au lendemain de la chute des régimes communistes et de la libéralisation des régimes de circulation qui s'en suit (1), c'est à la fin des années 2000, dans un contexte d'accession des pays de départ à l'UE (ainsi que d'une politique nationale et européenne particulièrement répressives en matière d'immigration) que ces débats s'amplifient et reçoivent les connotations polémiques et électorales que nous leur connaissons. Le développement des institutions communautaires aurait produit sur ces questions des effets contradictoires : d'un côté, l'Europe aurait conféré à ces populations et collectivités une identité commune ; mais cela aurait contribué également à un processus de *racialis*ation des Roms, se voyant ainsi incorporés dans une structure « d'apartheid européen » en voie de constitution, au même titre que les étrangers extra-communautaires, voire leurs enfants, convoquant le fantasme d'un « ennemi de l'intérieur ».

Alors qu'elles concernent des citoyens de l'Union, ces migrations sont comptabilisées en effet dès le milieu des années 2000 dans les statistiques officielles des expulsions dont elles représentent, en 2008 par exemple, environ le tiers. Si le droit européen encadre dans des limites très strictes la possibilité de leur éloignement, à partir de l'année 2006 plusieurs mesures et dispositifs sont introduits en droit français visant à les contrôler plus aisément et en l'occurrence à les rendre plus facilement « expulsables ». Sans équivaler pour les accessions antérieures à l'Union intervenues en 2004, ces mesures dénotent un ciblage qui opère pour l'heure implicitement, visant de jure les nationaux roumains et bulgares et de fait les migrants dits roms (2). A partir de l'année 2010, toutefois, un pas supplémentaire est franchi dans cette logique de *production d'illégaux - expulsion* avec la définition explicite des populations incriminées.

(1) Les « Tsiganes de Nanterre », en 1993, constituent en ce sens une des premières occurrences médiatiques et politiques de la question des « campements illicites ».

(2) En 2008, 8 470 Roumains sont expulsés, presque exclusivement des Roms, sur 29 500 reconduites à la frontière exécutées cette année.

Des objectifs chiffrés en matière d'évacuation de « campements illicites » - « en priorité ceux des Roms » - sont fixés par l'administration et les charters de l'été 2010 marquent l'opinion française ainsi que l'image de la France à l'étranger. Cette politique xénophobe et répressive fut peu remise en cause avec les alternances législative et présidentielle intervenues en 2012. Après un temps de parenthèse (matérialisée par exemple par la circulaire du 26 août 2012 qui prévoit un accompagnement social dans les opérations de destruction d'installations informelles mais qui fut néanmoins peu appliquée), la gauche poursuit sans scrupule les politiques répressives initiées par ces prédécesseurs, voire les systématise et accélère en ce qui concerne par exemple la destruction d'installations. Dans l'actualité récente, « l'affaire Leonarda » ou le « ils ne souhaitent pas s'intégrer », lancé par M. Valls à la rentrée politique en 2013 en ont porté témoignage.

Ces logiques d'altérisation et de ciblage trouvent également illustration dans le traitement médiatique de ces sujets et populations, attendu que les médias font ici office de relais entre la sphère politique et l'opinion publique (3). Le concept de marquage social peut être utilisé pour définir ces pratiques, compris à la suite des travaux de Wayne Brekhus, comme la manière dont les acteurs sociaux perçoivent activement une des faces d'un contraste, tout en ignorant l'autre, « conçue comme épistémologiquement non problématique ». Les individus marqués socialement sont généralement catégorisés par des attributs identitaires « problématiques ». Par l'usage de syntagmes spécifiques, les producteurs de discours différencient les populations ciblées d'une majorité considérée comme neutre et générique. Comme le propose Colette Guillaumin dans l'étude classique de l'idéologie raciste, alors que la situation majoritaire se décline comme une forme de liberté dans la définition de soi, celle-ci n'est jamais reconnue au minoritaire dont l'appartenance se définirait d'abord « comme ce que ce dernier ne peut se donner à soi-même ». L'Autre n'est pas conçu comme un être tout court, mais comme un être qui a des caractéristiques spécifiques, car il appartient à un groupe qui se distingue du « nous » et qui en est bien souvent exclu.

On peut isoler à partir de l'étude de la presse et de la production des médias d'information généraliste deux opérateurs qui matérialisent la représentation d'une altérité essentialisée et *racialisée* : l'affiliation constante à un territoire et le marquage de l'ethnicité par le genre. Les populations désignées comme *roms*, plus rarement *tsiganes*, sont souvent rapprochées dans le discours médiatique d'une territorialité spécifique – un camp, une « aire d'accueil », un « village d'insertion » ; elles ne sont mises en scène qu'à l'intérieur de ces « zones » confinées, décrites comme différentes du reste du territoire national, appartenant à la marge de la ville et de l'espace urbain, entre la voie ferrée et la sortie d'autoroute. Le rôle joué par les représentations du genre est également à souligner. Comme pour d'autres minoritaires, la construction de représentations genrées dessine et actualise dans l'espace public les frontières entre groupes sociaux: par la construction d'identités de genre « déviantes » (la femme « soumise », l'homme trop virile ou violent), le genre devient un marqueur d'identité puissant qui détermine et renforce l'altérité, en même temps qu'il essentialise et naturalise les comportements.

(3) Voir en particulier Dalibert M., Doytcheva M., « Migrants roms dans l'espace public : (in)visibilités contraintes », *Migrations Société*, n° 152, 2014, p. 75-90.

LES POLITIQUES LOCALES DE L'INSERTION

C'est selon une logique de résistance aux politiques nationales répressives et d'exclusion que se construisent les politiques locales dites d'*insertion*. Initiées à partir de l'année 2007 également, elles proposent de prendre appui sur les ressources juridiques et politiques de la citoyenneté communautaire afin de permettre aux personnes accompagnées un parcours d'intégration. Dans les termes de l'enquête conduite sur quelques premières opérations emblématiques dans la région parisienne, ce parcours s'envisage de manière privilégiée selon les principes d'un « accès à l'autonomie » - en matière de travail, de logement. Alors que les enjeux électoraux et politiques (d'opposition notamment à l'action nationale menée par la droite) ont été un ressort important des initiatives municipales, celles-ci peinent néanmoins à dépasser les répertoires du *provisoire* et de l'*exceptionnel*, de l'*infra-droit* et de l'hospitalité publique, pouvant également participer au plan local, selon des modalités différentes, à la fabrication de formes d'altérité vulnérable, à laquelle on assigne des devoirs spécifiques.

D'après les recensements réalisés par l'association Romeurope, en 2010, 650 personnes environ bénéficient de tels dispositifs d'hébergement initiés avec le concours d'acteurs associatifs issus de la lutte contre la grande exclusion et le mal-logement, l'éducation et la prévention spécialisées, la gestion de foyers. Concomitant de la période de transition (2007-2013) (4), le modèle des « *villages d'insertion* » connaît un nombre important d'émulations et de critiques. Il recouvre dans les faits une variété de dispositifs et de pratiques qui cherchent à prévenir les principaux inconvénients qui lui furent associés : la sélection des familles, les logiques de contrôle et de normalisation qui régissent ces espaces avec par exemple les dispositifs dits de « veille » (gardiennage, filtrage des visites), l'aspect matériel et physique des installations avec clôtures et excentrement. L'appellation *villageoise* pour positive qu'elle soit ne manque pas de susciter en effet le spectre d'une identité repliée sur elle-même et assignée, cependant que s'expriment les craintes d'acteurs professionnels et associatifs de voir ainsi s'instituer des lieux spécifiques et ségrégués de traitement de ces migrants.

En parallèle, les politiques de démantèlement et d'expulsion se poursuivent au plan local, engagées souvent par les mêmes autorités (élus, représentants de l'Etat). Dans son projet de « Stratégie nationale d'intégration des Roms » que la France a réalisé à la demande de la Commission européenne en 2011, les pouvoirs publics récusent le fait de réserver ces dispositifs à une catégorie particulière de population, conformément à une vision et une représentation républicaines d'indifférence aux origines. Dans les faits cependant peu d'autres « publics », migrants, précaires, mal-logés s'inscrivent dans de telles politiques.

Dans le rapport publié en 2013, *Condamnés à l'errance. Les expulsions forcées de Roms en France*, Amnesty International dresse le bilan alarmant d'un nombre de personnes expulsées jamais atteint depuis 2010. Parmi elles (soit près de 10 200 personnes au premier semestre de l'année 2013), seulement quelques dizaines

(4) Période pendant laquelle les migrants roumains et bulgares restent sujets à un certain nombre de restrictions en matière d'accès au travail et au séjour.

se voient proposer une solution souvent temporaire d'hébergement. La mission reçue par Adoma dans la période récente d'une ingénierie d'étude et d'intervention en faveur du relogement de ces familles, laisse dans l'expectative un grand nombre d'observateurs. *Quid* de ceux qui ne pourront pas, à nouveau, franchir les barrières de la sélection administrative et ces processus en spirale de *minorisation* ? Seront-ils assimilés à une population surnuméraire ce qui est déjà le cas des populations tsiganes de manière générale ? Qu'en est-il de la logique de « sas » et d'espace intermédiaire revendiquée par ces dispositifs d'hébergement et de logement spécifique ? La construction d'un provisoire (qui dure) ne risque-t-elle de se transformer en mode permanent de gestion de ces populations, comme cela a pu être le cas par le passé pour d'autres groupes sociaux (les réfugiés, les migrants du Sud, les coloniaux).

DES CITOYENNETÉS IMPARFAITES

Des travaux italiens menés dans la période récente sur l'intégration des Roms et Sinti, au plan local comme national, soulignent un double constat : de développement de pratiques discriminatoires généralisées, menées y compris par des acteurs institutionnels ; un phénomène de déni, ensuite, et un manque de connaissances également généralisé concernant la nature discriminatoire de ces pratiques. Ils appréhendent cette situation dans les termes d'une « citoyenneté imparfaite », définie par un sentiment d'incertitude éprouvé par les personnes concernant leur statut et leurs droits, ainsi que par la déformation de leur perception même de ce qu'est la discrimination. Ces résultats font écho aux situations françaises brièvement rappelées ici, qui peuvent être lues et décodées dans une tension et une ambivalence entre, d'une part, le projet et la volonté affirmés d'égalité, d'émancipation et d'accès aux droits et, d'autre part, le renouvellement de logiques de contrôle, de réimposition de la différence et des ressemblances. Les parallèles multiples et parfois délibérés dans la perception et le traitement de ces populations migrantes et de celles françaises dites des « Gens du voyage » peuvent servir ici d'indicateur.

Les politiques municipales en direction de ces dernières ont été analysées en France dans les termes d'une politique de l'hospitalité : à savoir, si un devoir moral et politique commande à l'hôte d'accueillir, il est par là même signifié à l'accueilli la nécessité de se conformer à une façon d'être *authentique* ou *authentifiée*. L'hospitalité a besoin de frontières, elle suppose des membres et des non-membres. C'est un système instable que l'on peut référer au principe du don chez Mauss. Il forme un régime de reconnaissance, mais jusqu'où celui-ci peut-il aller dans un espace démocratique sans remettre en question ses fondements et principes ? Formulées ici à partir de la situation emblématique des « Roms migrants », ces questions engagent aujourd'hui des processus complexes de représentation, d'imbrication d'idéologies et de projections qui mettent en scène des enjeux fondamentaux pour les démocraties contemporaines, ayant trait aux questions de citoyenneté, de solidarité, d'appartenance et de mobilité, dans une Europe qui se voudrait sans frontières.